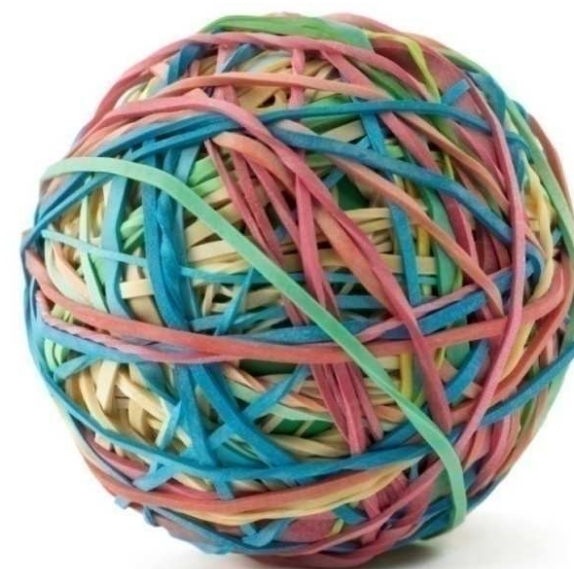


Forum Solvabilité 2 Serez-vous prêt le 1^{ier} janvier 2013 ?



Intervention : Solvabilité 2 et IFRS Phase 2 – comment optimiser la mise en place simultanée de deux réformes majeures ?

24 Novembre 2010

Sommaire

- **1^{ière} analyse comparative Solvabilité 2 vs IFRS Phase 2**

- Quelles zones de convergence/divergence avec Solvabilité II ?

- **Quelles modalités de mise en œuvre de la norme ?**

- Quels chantiers à mener ?

- Quelles conséquences opérationnelles ?

- Quel calendrier ?

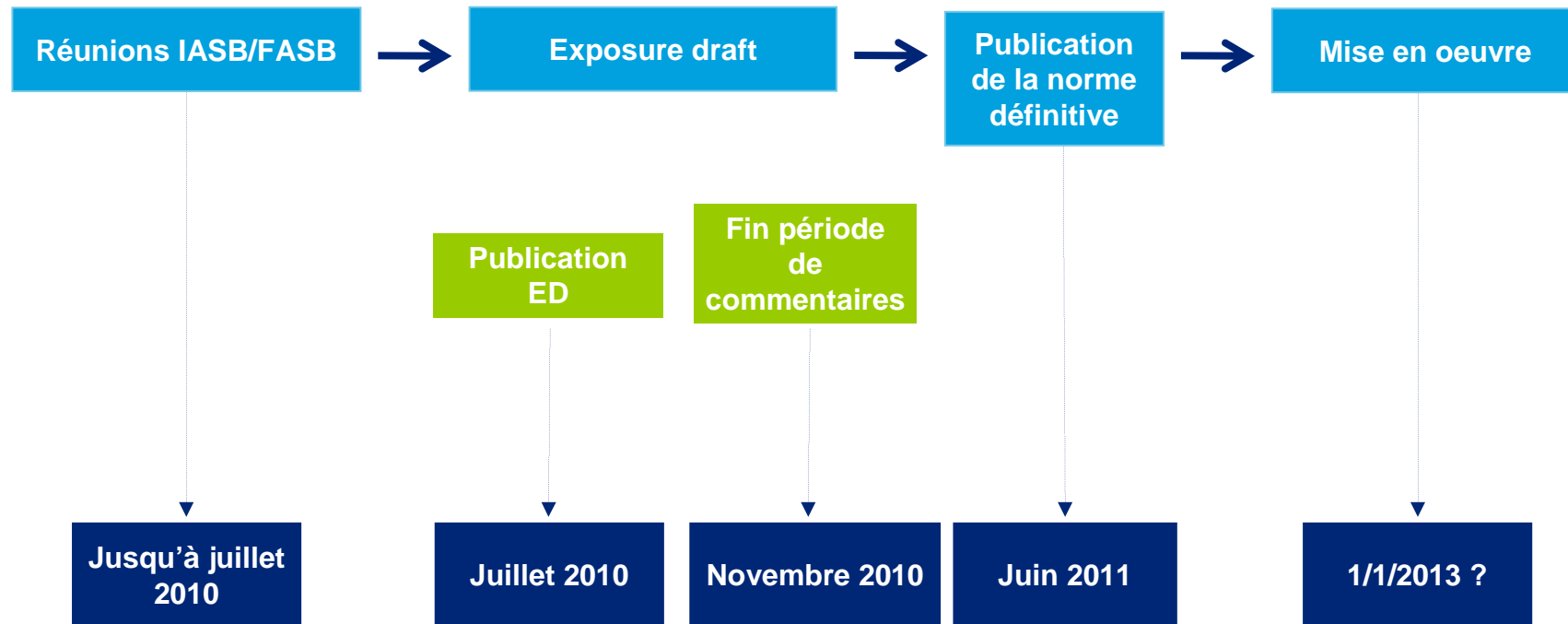
Etle point de vue de l'assureur BNPPA

- Quelles convergences et quelles divergences entre ces réformes ?

- Comment organiser les synergies et capitaliser sur les travaux de Solvabilité II ?

- Entre risques et rentabilité, quelles conséquences pour le pilotage des assureurs ?

Rappel du calendrier prévisionnel de la norme assurance



L'exposé sondage indique que la date d'entrée en application de la norme IFRS 4 phase 2 sera précisée ultérieurement.



Quelles zones de convergence/divergence avec Solvabilité 2 ?

Première analyse

	Normes IFRS	Solvabilité II
Valorisation des passifs	<ul style="list-style-type: none"> • Best estimate et marge de risque pour contrats d'assurance et d'investissement avec DPF (*) • IAS 39 pour les autres 	<ul style="list-style-type: none"> • Best estimate et marge de risque pour tous les contrats émis
Best Estimate	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte de l'intégralité des flux de trésorerie entrants et sortants liés aux contrats qualifiés de contrats d'assurance • Granularité de calcul par portefeuille de contrats homogènes 	<ul style="list-style-type: none"> • Principes similaires • Toutefois quelques divergences identifiées, notamment prise en compte des frais généraux indirects, et effet éventuel de la séparation des composantes de risque • Granularité de calcul par Line of Business (liste définie) et par devise
Primes futures	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte tant que l'assureur est engagé et ne peut pas retarifer/résilier 	<ul style="list-style-type: none"> • Principe similaire
Valeur temps	<ul style="list-style-type: none"> • Taux sans risque (modalités de détermination non précisées) ou taux tenant compte du rendement des actifs (pour les contrats participatifs) • Prime d'illiquidité (modalités de calcul non précisées) 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux sans risque (modalité de détermination définie, avec les bons d'état AAA comme base pour l'EUR) • Prime d'illiquidité (modalités de calcul définies)

Quelles zones de convergence/divergence avec Solvabilité 2 ?

Première analyse

	Normes IFRS	Solvabilité II
Marge de risque	<ul style="list-style-type: none"> • 3 méthodes proposées • Possibilité de méthodes différentes selon les portefeuilles de contrats • Dans tous les cas le niveau de confiance devra figurer en annexe 	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode unique du coût du capital (avec modalités précises de calcul) et le taux du CoC fixé (6%) • Approximations proposées
	<ul style="list-style-type: none"> • Granularité de calcul par portefeuille de contrats homogène (i.e. risques similaires et gestion comme « single pool », sans autre précision) 	<ul style="list-style-type: none"> • Granularité de calcul par Line of Business (liste définie) et par devise
	<ul style="list-style-type: none"> • Diversification au sein d'un portefeuille, mais pas entre portefeuilles 	<ul style="list-style-type: none"> • Diversification entre Line of Business
	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de prise en compte du risque de marché, ni de risque opérationnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte du risque de marché et du risque opérationnel
Marge résiduelle ou reconnaissance des résultats futurs à la souscription	<ul style="list-style-type: none"> • Constitution d'une marge résiduelle amortie sur la durée de la couverture selon une méthode linéaire ou plus appropriée • Calcul par génération de contrat et par période de couverture similaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance des résultats futurs à la souscription en fonds propres

Quelles zones de convergence/divergence avec Solvabilité 2 ?

Première analyse

	Normes IFRS	Solvabilité II
Reconnaissance initiale d'un contrat et décomptabilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Dès que l'assureur est engagé et sur la durée de l'engagement 	<ul style="list-style-type: none"> • Principe similaire
Séparation des composantes ("Unbundling")	<ul style="list-style-type: none"> • Composantes financières, services, dérivés incorporés à séparer s'ils ne sont pas étroitement liés à la couverture d'assurance 	<ul style="list-style-type: none"> • Approche par LoB et problématique éventuelle de séparation des composantes risques de certains contrats (garantie vie/ non vie dans le même contrat)
Segmentation	<ul style="list-style-type: none"> • Portefeuille de contrats homogène (sans précision) 	<ul style="list-style-type: none"> • Cf ci-dessus
Présentation des états financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la présentation des états financiers et des notes annexes (ex: risques, environnement réglementaire, méthodes, explication des variations, incertitudes,...) • Selon le calendrier de remontée de chaque entité 	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des états prudentiels (y compris le bilan économique) et des notes annexes • En cours de définition • Trimestriel avec des délais de publication progressivement réduits

Le point de vue de l'assureur



BNP PARIBAS
ASSURANCE

Question 1 : quelles zones de convergence/divergence avec Solvabilité 2 ?

La mise en œuvre simultanée des deux réformes est-elle possible ?

Solvabilité II

- Un texte voté
- Une date de mise en œuvre (1/01/2013)
- Des mesures d'application en cours d'élaboration
- Des études d'impact (QIS 5) → « Dry Run Zero »



La mise en œuvre est une question concrète qui se pose à tous

IFRS Phase II

- Un projet de norme tout juste publié
- Une date prévue incertaine (1/01/2014 ?)
- Des désaccords sur le projet
- Aucun test grandeur nature
- Pas de vision holistique des comptes



La mise en œuvre est incertaine

La mise en œuvre simultanée Solvabilité II et EV peut-elle déboucher sur une convergence ?

Solvabilité II

- Un bilan en juste valeur
- Incluant les profits futurs
- Publié obligatoirement dans le cadre du pilier III

MCEV

- Un indicateur économique de la valeur
- Incluant la valeur des contrats en vigueur
- Publié par option par quelques assureurs

Les concepts sont identiques

Les paramètres de calcul sont proches : primes futures...

Le périmètre de Solvabilité II est plus large : contrats non vie

La notion de « new business » existe aussi dans Solvabilité II

→ On peut parier sur l'intégration de la communication EV dans la communication Solvabilité

La convergence Solvabilité II et IFRS Phase II est-elle souhaitable ?

Solvabilité II

- Mesure la solvabilité
- C'est-à-dire le point de cessation d'activité
- Par une approche bilantielle
- Fondée sur un bilan en juste valeur

IFRS Phase II

- Mesure la performance annuelle
- Dans le cadre de la continuité d'exploitation
- Par une approche globale des comptes
- Sur base d'un résultat en JV (proposition IASB)

Les objectifs sont différents

L'approche IFRS (résultat en juste valeur) est contestable

→ Les deux référentiels sont complémentaires. La communication financière doit intégrer, à la fois, une juste évaluation de la solvabilité et une juste mesure de la performance

Le résultat en juste valeur proposé par l'IASB n'est pas une bonne mesure de la performance

- Le Business Model des assureurs français est mal traduit par la juste valeur :
- Les assureurs ne sont pas des traders
 - ↳ Les assureurs sont des investisseurs et des gestionnaires de long terme
- La volatilité instantanée des marchés financiers ne doit donc pas venir polluer la mesure de la performance
 - ↳ Les écarts d'adossement actifs-passifs sont gérés dans le temps sur l'horizon long de gestion : ils ne doivent pas être constatés immédiatement en résultat
 - ↳ Les assureurs mutualisent les variations dans le temps et entre générations d'assurés via des mécanismes comme la provision pour participation aux excédents

La juste valeur n'apparaît pas non plus comme la solution à l'équilibre du bilan comptable

- IFRS 9 permet une utilisation étendue du coût amorti pour valoriser les actifs financiers grâce à
 - la référence au Business Model (les assureurs sont des investisseurs de long terme)
 - la suppression de l'interdiction de vente des actifs valorisés en coût amorti
- La majorité des actifs des assureurs français va être comptabilisée en coût amorti
- L'équilibre du bilan comptable serait
 - Mal assuré par une valorisation des passifs en juste valeur
 - Meilleur avec une valorisation des passifs en coût amorti ou équivalent

D'autres approches sont plus fidèles au Business Model des assureurs français

Mesures alternatives des passifs

- Coût amorti (contrats financiers)
- Actualisation (taux bloqué) des flux futurs

Mesure de la performance

- Taux d'intérêt effectif + participation annuelle
- Etalement du profit initial + taux d'actualisation + participation annuelle

Présentations alternatives des passifs (passifs en juste valeur)

- Utilisation de l'OCI pour les variations de juste valeur
- Définition d'un résultat opérationnel non volatil

Mesure de la performance

- Idem Mesures alternatives
- A définir

→ La rustine d'une présentation alternative est moins robuste que l'utilisation d'une mesure alternative appropriée

Sommaire

- **1^{ère} analyse comparative Solvabilité 2 vs IFRS Phase 2**

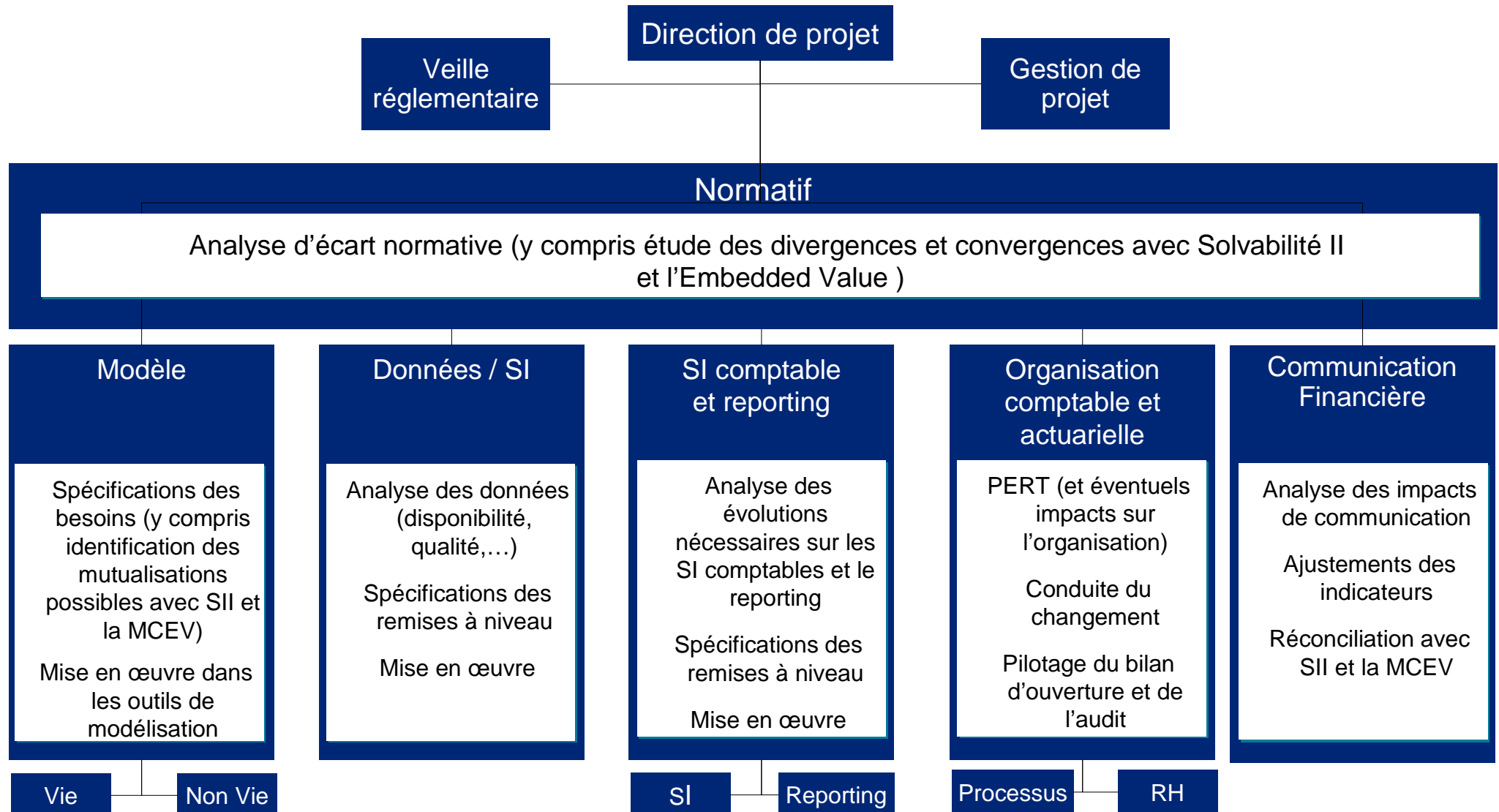
- Quelles zones de convergence/divergence avec Solvabilité II ?

- **Quelles modalités de mise en œuvre de la norme ?**

- Quels chantiers à mener ?
- Quelles conséquences opérationnelles ?
- Quel calendrier ?

Structuration d'un projet de conversion IFRS 4 phase II

Une feuille de route des chantiers structurée de manière semblable à Solvabilité 2



Structuration d'un projet de conversion IFRS 4 phase II

Des conséquences opérationnelles importantes, comme pour Solvabilité 2. Quelques exemples....

Thème	Conséquences
Données	<p>Model points</p> <ul style="list-style-type: none">• Revue de la constitution des model points selon les critères de segmentation à retenir pour les IFRS (v. model points existants, MCEV, Solvabilité II) <p>Marge résiduelle</p> <ul style="list-style-type: none">• Disponibilité des données par générations de contrats• Revue des contrats et des données (éventuel démembrement des contrats)
Outils	<p>Modèles</p> <ul style="list-style-type: none">• Choix des plates-formes de modélisation et des modèles (identiques à celles de Solvabilité II et MCEV)• Si choix (probable) de plates-formes communes, capacité des modèles à intégrer les variations de méthodes et de paramètres entre les référentiels (granularité, approximations,...)• Capacité des modèles à absorber de multiples exercices de calcul sur des périodes réduites (annuelle, trimestrielle,...)

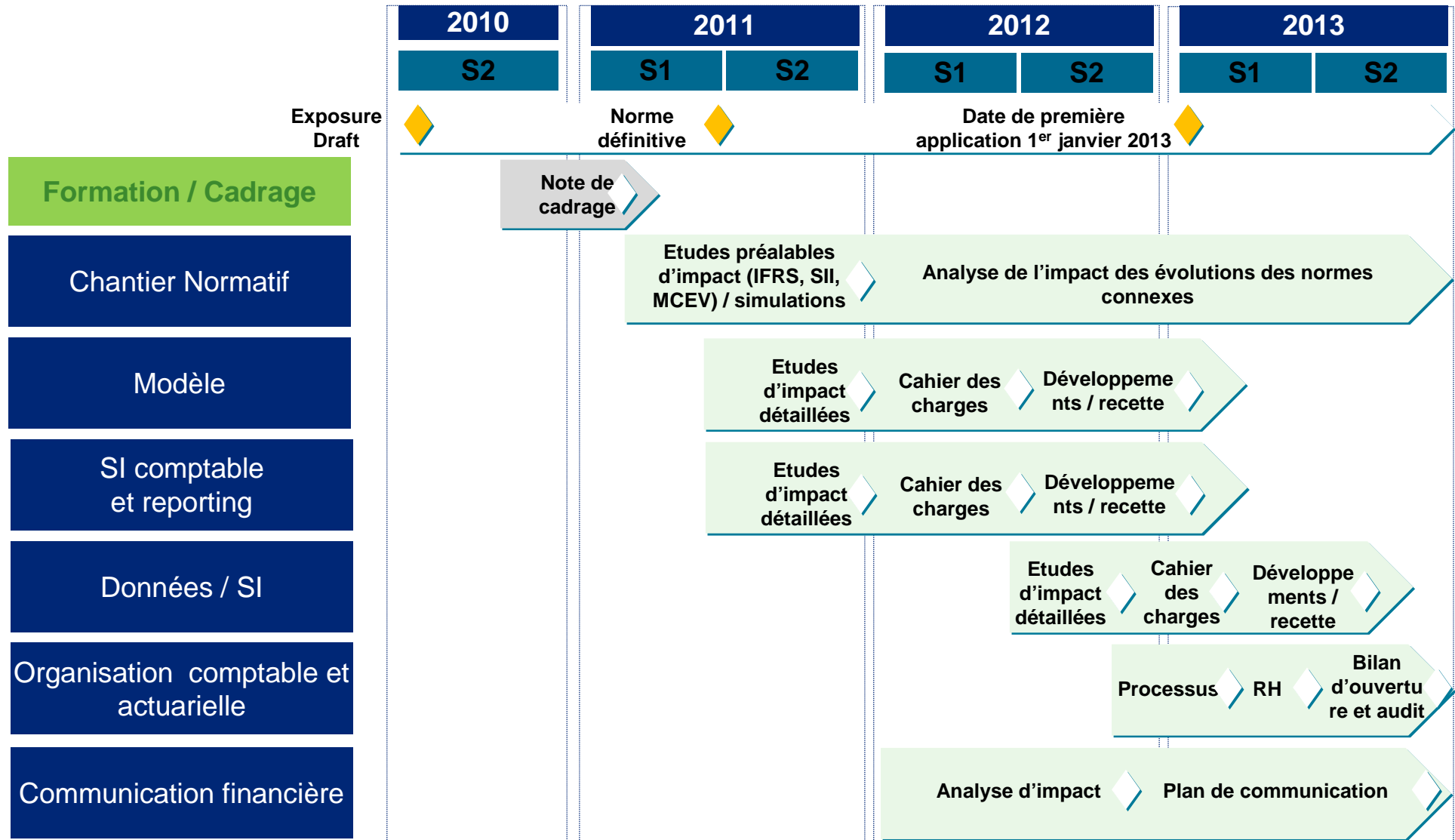
Structuration d'un projet de conversion IFRS 4 phase II

Des conséquences opérationnelles importantes, comme pour Solvabilité 2. Quelques exemples....

Thème	Conséquences
Processus	<p>Processus de calcul du best estimate : facteurs de complexité, de charges et de partage des responsabilités entre les départements de l'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none">• Mise à jour des chaînes de contrôle interne, pour le calcul des provisions en tirant partie de l'existant pour la MCEV ou des anticipations Solvabilité II• Réconciliation des résultats et piste d'audit des paramètres utilisés entre les différents référentiels (Solvabilité II; MCEV)• Capacité de production et composition et profils des équipes pour la conception du modèle, de développement, de maintenance, de calcul, de contrôle et de production des nouveaux états financiers
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none">• Gouvernance du processus pour assurer la cohérence des hypothèses, des méthodes et de la communication financière

Structuration d'un projet de conversion IFRS 4 phase II

Exemple de calendrier de mise en œuvre « inspiré » de Solvabilité 2



Le point de vue de l'assureur



BNP PARIBAS
ASSURANCE

**Question 2 : comment organiser les synergies et capitaliser sur les travaux
Solvabilité 2 ?**

L'optimisation de la mise en œuvre de Solvabilité II porte sur trois éléments

- 1^{er} élément : intégrer Solvabilité II dans le process de reporting
 - L'enjeu est de coordonner les plannings financiers et de solvabilité
 - Des rythmes de process différents
 - « Aller vite avec des approximations » ou « Aller plus lentement pour gagner en précision » ?
 - Des axes de communication différents
 - Groupe ou solo ?
- 2^{ième} élément : ne faire qu'un seul calcul pour une donnée identique
 - L'enjeu est d'éviter de refaire des calculs avec des paramètres différents
 - A ce stade, c'est un enjeu de lobbying
- 3^{ième} élément ; organiser les réconciliations entre données financières et de solvabilité
 - La question des données est centrale

Le point de vue de l'assureur



BNP PARIBAS
ASSURANCE

Question 3 : entre risques et rentabilité, quelles conséquences pour le pilotage des assureurs ?

Le pilotage de l'entreprise repose sur trois indicateurs clefs

- L'entreprise est pilotée à partir d'un nombre limité d'indicateurs
- Les trois piliers du pilotage sont :
 - Le résultat annuel
 - La valeur Embedded Value ou profits futurs
 - Les risques : le capital de solvabilité requis (SCR)
- La nouveauté dans le pilotage est le changement de paradigme du calcul de la solvabilité :
 - Solvabilité I est une mesure de la solvabilité à partir de l'activité (encours...)
 - Solvabilité II est une mesure de la solvabilité à partir du profil de risque

Solvabilité II va obliger à piloter en environnement volatil

- Le ratio de solvabilité « fonds propres éligibles / capital requis » sera volatil :
 - Les fonds propres éligibles
 - sont évalués en juste valeur
 - Incluent les profits futurs
 - Le capital requis varie aussi en fonction de l'environnement économique
 - Le quantile à 99.5% se déforme selon les scénarios économiques simulés
 - La meilleure estimation des passifs est une juste valeur qui varie aussi
- Le pilotage de la couverture du ratio de solvabilité passe par
 - la constitution de fonds propres coussins afin d'absorber la volatilité,
 - Jusqu'à quelle hauteur ?
 - la diminution des risques volatils
 - Remise en cause de l'allocation d'actifs ? Suppression des « options cachées » ?
 - la recherche de produits à forte valeur
 - Révision de la tarification ?



BNP PARIBAS
ASSURANCE

Deloitte.